



TITRE: CARTOGRAPHIER LA LANGUE : FRONTIÈRES LINGUISTIQUES, TRADUCTION, COLONIALISME

TITLE: MAPPING LANGUAGE: LINGUISTIC BOUNDARIES, TRANSLATION, COLONIALISM

AUTEURE: ARIANNE DES ROCHERS, UNIVERSITÉ DE MONCTON

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 108 - 132

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23710](https://hdl.handle.net/11143/23710)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23710](https://doi.org/10.17118/11143/23710)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Cartographier la langue : frontières linguistiques, traduction, colonialisme

Arianne des Rochers, Université de Moncton
arianne.des.rochers@umanitoba.ca

Résumé : Le présent article se veut une exploration théorique de la notion de frontière linguistique, propre à l'idéologie européenne et coloniale de la langue qui définit à ce jour l'approche dominante au langage en contexte colonial canadien, par l'entremise de la traduction. Réfutant l'idée reçue selon laquelle la traduction découle des frontières linguistiques, et avançant plutôt selon l'hypothèse que la traduction est précisément l'une des activités principales qui créent ces frontières, l'article suggère qu'une transformation des conceptions occidentales et coloniales du langage devra passer par une définition radicale de la traduction. L'article explore d'abord la centralité de la frontière dans la définition moderne de la traduction, avant de retracer les grandes lignes du régime discursif colonial sur la langue. Puis, l'article explore le rôle de la traduction dans la (re)production des frontières linguistiques de nos jours, et offre des pistes pour une redéfinition de la traduction, dans une visée postlingue et décoloniale.

Mots-clés : Traduction, frontières, normativité linguistique, cartographies linguistiques, idéologies coloniales

Abstract : This article explores, from a theoretical angle and through the lens of translation, the notion of linguistic borders, specific to European and colonial ideologies of language, which continue to define the dominant approach to language in the Canadian colonial context. Refuting the conventional idea that translation stems from linguistic borders, and following instead the hypothesis that translation is precisely one of the main activities that create such borders, the article suggests that a transformation of Western and colonial conceptions of language will require a radical redefinition of translation. The article first explores the centrality of borders in the modern definition of translation, before outlining the colonial discursive regime on language. It then explores the role of translation in the (re)production of linguistic boundaries today, and offers avenues for a redefinition of translation, with a postlingual and decolonial aim.

Keywords : Translation, borders, linguistic normativity, linguistic cartographies, colonial ideology

1. Introduction

La traduction a joué un rôle décisif dans les processus impériaux de domination et de colonisation européennes des derniers siècles, y compris au Canada. Qu'on pense aux traductions de la Bible dans diverses langues autochtones à des fins d'évangélisation (Rafael, 1992), aux traductions souvent frauduleuses des interprètes européens qui travaillaient auprès des collectivités autochtones pour faire avancer les intérêts commerciaux des Européens (Delisle, 1977), ou à la réduction des langues autochtones par le biais de l'élaboration de dictionnaires bilingues sous-tendus par des processus impériaux de traduction (Price, 2023), les puissances coloniales se sont largement servi de la traduction comme outil pour les aider à conquérir et à assujettir de nouveaux territoires et les gens qui y viv(aient). Au-delà de ces utilisations concrètes et pragmatiques de la traduction à l'époque de la colonisation, des chercheurs comme Louis-Jean Calvet (1970), Eric Cheyfitz (1991), Tejaswini Niranjana (1992), Vicente L. Rafael (2015) et Cécile Canut (2021) ont aussi montré que la domination coloniale dépend d'idéologies linguistiques précises, dont la traduction est à la fois tributaire et constitutive. En effet, le colonialisme en tant que structure dépend, dans la longue durée, d'une conception de la langue et d'une politique de la traduction spécifiques qu'il convient de cerner, de problématiser et, ultimement, de renverser.

Au centre de la conception et de la politique occidentales et modernes de la traduction se trouve l'idée selon laquelle les « langues » seraient des unités ontologiquement distinctes et délimitées entre elles par des frontières. Dans toute réflexion sur la traduction et la langue au Canada, la notion de frontière linguistique, inhérente à la définition courante selon laquelle la traduction s'opère « d'une langue à une autre », est une notion complexe qu'il importe d'historiciser, de politiser et de relier à l'histoire et au présent coloniaux au Canada. De nos jours, si nos pratiques de traduction ne sont plus aussi explicitement coloniales ou violentes qu'auparavant, il demeure qu'on ne peut les séparer du contexte colonial dans lequel elles s'inscrivent toujours, et qui font d'elles des pratiques éminemment politiques. Les conceptions dominantes et coloniales de la langue et de la traduction sont loin d'être des choses du passé, et continuent à ce jour de déterminer nos imaginaires, nos pratiques et nos rapports langagiers, y compris en ce qui concerne l'enseignement et la pratique de la traduction au Canada, des activités largement ancrées dans une vision normative de la langue, en particulier lorsque la traduction a pour langue d'arrivée le français. En effet, selon le traductologue canadien Álvaro Echeverri, la « tradition canadienne de formation des traducteurs » est foncièrement corrective et prescriptive, en ce sens qu'elle vise principalement « l'amélioration de la qualité des traductions en français » (Echeverri, 2017 : 151, je souligne). Le traductologue Matthieu LeBlanc a quant à lui démontré que, dans la fonction publique fédérale, les textes sont traduits « dans un français normatif, conformément à la manière de traduire entérinée dans les milieux de la traduction au Canada [...] que l'on enseigne dans les écoles de traduction » (LeBlanc, 2014 : 548 ; sur la tendance normative et puriste de la traduction au Canada, voir également Mossop, 1989).

Le présent article part de la prémissse voulant que, sans une transformation radicale de l'approche dominante au langage et à la langue, la traduction, en tant qu'activité dont la priorité est la « qualité de la langue », ne pourra faire autrement que de participer à la reproduction du régime linguistique colonial canadien. Inversement et parallèlement, il y sera aussi suggéré que c'est précisément en renversant la politique dominante de la traduction qu'il faut commencer, si l'on veut transformer radicalement notre conception de la langue au-delà de la notion de frontière linguistique et du régime normatif qu'elle produit. La traduction apparaît en effet comme le site par excellence pour tenter de défaire la frontiérisation linguistique, phénomène qui participe à l'échafaudage d'un régime linguistique colonial et hiérarchique au Canada qui, entre autres choses, dévalorise les pratiques langagières autochtones, subalternes, minorisées et/ou orales au profit des deux « langues officielles » comprises comme systèmes normés et normatifs.

Le présent article se propose ainsi d'explorer la notion de frontière linguistique, propre à l'idéologie coloniale de la langue qui se joue encore à ce jour dans l'approche dominante au langage en contexte colonial canadien, par l'entremise de la traduction. Pour reprendre les questionnements du traductologue Anthony Pym : « What is translation doing to our borders? What should it be doing? What can it tell us about more general alternative solutions (Pym, 2003 : 452)? » Réfutant l'idée reçue selon laquelle la traduction découle des frontières linguistiques, et avançant plutôt selon l'hypothèse que la traduction serait à l'origine de ces frontières, l'article suggère qu'une transformation des conceptions coloniales du langage devra passer par une redéfinition radicale de la traduction au-delà de la notion de « langues » délimitables et fermées.

Dans un premier temps, l'article explorera la centralité de la frontière dans la définition courante et dominante de la traduction. Ensuite, afin de mieux comprendre d'où vient l'idée de frontière(s) linguistique(s), l'article tracera les grandes lignes du régime discursif colonial sur la langue, phénomène qu'il conviendra également d'historiciser. Puis, le rôle de la traduction dans la (re)production de frontières linguistiques et dans l'élaboration des cartographies coloniales et normatives des pratiques langagières sera donné à voir. Enfin, l'article offrira des pistes pour la redéfinition de la traduction et de notre approche au langage au-delà des frontières linguistiques, dans une visée postlingue et décoloniale. Si l'article néglige certains pans de la recherche en linguistique, en raison notamment de mes appartenances disciplinaires, mon souhait est que la mise en rapport de contributions provenant de différentes disciplines (traductologie, littérature, études postcoloniales, histoire des idées, sociolinguistique, etc.) y sera productive, et saura être mise en conversation avec d'autres travaux en linguistique. Cet article se veut une exploration théorique, par moments créative et sinueuse, des liens qui unissent les frontières linguistiques, la traduction et le colonialisme (en particulier, canadien) de nos jours. J'y fais le pari qu'une telle prospection ouvrira des failles différentes de celles qu'aurait permises un argumentaire conventionnel et linéaire et un ancrage strictement linguistique, et j'invite les lecteur·rices à me suivre dans les méandres d'une réflexion théorique exploratoire.

2. Frontières linguistiques et traduction : un problème et sa solution

Au « problème » des frontières linguistiques et de l'incommensurabilité qu'elles posent, c'est généralement vers la traduction qu'on se tourne. En effet, la traduction serait, dans sa définition moderne et courante en tant que processus qui consiste à « faire passer d'une langue dans une autre » (*Le Robert en ligne*, 2025), une activité visant à traverser les frontières qui existeraient déjà entre les langues, autrement dit à les surpasser afin de permettre la communication entre des communautés qui, autrement, seraient foncièrement incapables de se comprendre, car séparées par le fossé de l'incommensurabilité¹. La notion de frontière linguistique est effectivement fondamentale aux conceptions modernes de la traduction ; dans les mots de la traductologue Sherry Simon : « une opération de traduction ne peut être effectuée que s'il y a une frontière linguistique à franchir » (Simon, 1994 : 112).

Le principal manuel de traduction anglais-français au Canada, *La traduction raisonnée* de Jean Delisle (qui en est à sa troisième édition, publiée en 2013), nous fournit d'ailleurs un exemple illustrant bien la primauté de la frontière dans la conceptualisation, l'enseignement et la pratique de la traduction au 21^e siècle au Canada. Selon le manuel, la première et plus importante aptitude du traducteur serait de « dissocier les langues (savoir éviter les interférences) » (Delisle, 2013 : 19). Les langues existeraient donc de façon distincte, avant et à l'extérieur de l'acte traductionnel, et la tâche du traducteur se résumerait à localiser adéquatement la frontière qui les sépare, à savoir ce qui tombe d'un côté et de l'autre. La traduction est donc comprise comme survenant après la frontière, qui en serait par le fait même sa condition préalable. Dans cette configuration précise, la traduction est naturellement perçue comme un geste héroïque, éminemment positif qu'il convient de célébrer sans réserve : la traduction jette des ponts entre les cultures en assurant à celles-ci de garder l'intégrité à laquelle elles ont supposément droit, elle permettrait de traverser les frontières, et sans elle, les différents peuples ou cultures vivraient dans l'incompréhension la plus totale².

1. Selon la typologie de Roman Jakobson (1959), cette définition s'apparente à la traduction « interlinguale », par opposition à la traduction « intralinguale » et à la traduction « intersémotique ». Pour une excellente critique de la typologie de Jakobson, qui soulève à la fois les présupposés structuralistes problématiques sur lesquelles elle repose et l'équivalence explicite chez Jakobson entre la traduction « interlinguale » et la traduction « proprement dite », voir Derrida, 1985 : 217-218.

2. Bien entendu, de nombreuses recherches ont porté sur les effets néfastes de la traduction et sur son instrumentalisation à des fins trompeuses, réactionnaires ou violentes (voir, à titre d'exemples récents, Italiano, 2020 et Samoyault, 2020). Mon point ici est que la conception de la traduction comme « solution » au « problème » des frontières (linguistiques) génère généralement une vision fondamentalement positive de ce processus, qui en vient à être décrit comme une activité de transfert, de passage, de médiation, d'ouverture, et ainsi de suite.

Le traductologue Antoine Berman retrace justement la naissance de la traduction telle qu'on la conçoit aujourd'hui, et aussi du mot *traduction* pour désigner cette activité de transfert entre les langues, à l'époque de la Renaissance en Europe, précisément au moment où les langues vernaculaires commencent à être définies et revendiquées au sein des projets d'unification sociale et d'identification protonationale :

À la différence du “translateur” médiéval, [le traducteur à partir du XVI^e siècle] se meut dans un monde où, désormais, les langues sont *fermement délimitées*. Et cela est fondamental. La tâche du traducteur consiste justement à transférer un texte d'une langue délimitée dans une autre langue délimitée, *sans menacer cette délimitation mutuelle* (par exemple en « anglicisant » indûment le français). (Berman, 1988 : 38, je souligne)

Avant que les langues ne soient formellement et « fermement délimitées », l'acte de traduire comme on le connaît aujourd'hui n'avait pas, selon Berman, de visage propre; il était une forme d'écriture, de transfert et de réarrangement textuel parmi une foule d'autres. Il était d'ailleurs désigné à partir de différents mots, y compris *translation*, dont le sens était beaucoup plus large et pouvait faire référence à toutes sortes d'opérations de transfert ou de déplacement physique, métaphorique, symbolique, et ainsi de suite. Dans le même ordre d'idées, la médiévaliste Emma Campbell affirme quant à elle que le « français médiéval » était reconnu comme un idiome supranational qui comprenait différentes variétés et qui ne faisait l'objet d'aucune standardisation linguistique (2023 : 15), et que la variation linguistique était l'essence même de la « langue française » et des pratiques de traduction à l'époque (2023 : 24).

Ainsi, au Moyen Âge, « il n'y avait pas de frontières linguistiques stables et tranchées » (Berman, 1988 : 27), et on ne faisait pas la distinction comme on la fait aujourd'hui entre les langues. Reconnaissant que cette situation est « presque inconcevable pour nous » (Berman, 1988 : 27), Berman affirme qu'en vérité la plupart des discours et des textes étaient prononcés ou écrits dans ce qu'on reconnaîtrait aujourd'hui comme un mélange de langues, mais qui n'en était pas un à l'époque. Campbell le corrobore, faisant remarquer que notre conception moderne de la traduction comme activité bilingue qui survient entre deux langues distinctes ne s'applique pas aux cultures textuelles médiévales, considérant que celles-ci transgressaient régulièrement les frontières qu'on associe aujourd'hui aux langues modernes standardisées, mais qui ne l'étaient pas alors (Campbell, 2023 : 19-20, 40). Ce serait donc en effet à l'époque de la Renaissance, en lien avec la Réforme protestante, que les différents vernaculaires allaient peu à peu être fixés et délimités en Europe, par le biais de l'écrit. Parallèlement, le théoricien Naoki Sakai situe l'émergence du concept de la langue japonaise délimitée, notamment par opposition au chinois, seulement au 18^e siècle. Avant cela, la notion de « langue étrangère » n'existant pas au Japon, et les gens qui savaient lire et écrire étaient capables d'opérer dans plusieurs médiums linguistiques qui n'étaient pas considérés comme distincts (Sakai, 1997 : 20).

Aujourd’hui, le rapport à la langue, à la diversité et à la variation linguistique est tout autre, et la notion de frontière linguistique est au centre de la conception occidentale des langues. Par exemple, la définition courante de la langue au sein de la société canadienne, qui s’invite également de façon généralisée dans les différents milieux et espaces de traduction au Canada, découle d’une compréhension structuraliste du langage et montre un attachement profond aux entités linguistiques délimitées et naturalisées telles que « le français » et « l’anglais » — même si, dans les pratiques langagières, par exemple celles associées au « chiac » ou au « franglais », pareille distinction ne vaut pas. Plus précisément, la traduction est largement comprise comme une activité de transfert (d’un contenu sémantique ou d’une forme stylistique, le plus souvent un mélange des deux) entre deux codes linguistiques compris comme étant séparés par une frontière et donc comme étant distincts, fermés, étanches, autonomes et, dans une certaine mesure, symétriques et équivalents. Dans l’approche dominante à la traduction au Canada (voir Mossop, 1989), les frontières qui séparent les langues précéderaient la traduction, qui aurait pour tâche de la traverser, c’est-à-dire de faire passer des éléments (de contenu, de style) d’un côté à l’autre sans la compromettre ni la faire bouger.

La prédominance d’une conception structuraliste, monolingue, unitaire et puriste de la langue dans les domaines de la traduction et de la traductologie a fait l’objet de nombreuses analyses et critiques scientifiques, en particulier dans le monde francophone (voir, par exemple, Lewis, 2003; Meylaerts, 2006; Des Rochers, 2023)³. Dans la liste qu’elle dresse des postulats de la pratique occidentale de la traduction, la traductologue Maria Tymoczko place au premier rang la norme du monolinguisme d’État (Tymoczko, 2006 : 16-17). Pour Tymoczko, la norme du monolinguisme en traduction renvoie à l’idée selon laquelle l’identité nationale et la langue nationale sont homogènes, qu’elles correspondent aux frontières géographiques des États-nations, et que la traduction a pour objectif de préserver l’intégrité de ces identités. Comme Ka Chagnon le souligne, dans le cas du Canada, « on parle plutôt d’un bilinguisme d’État, mais celui-ci tend tout de même à suivre des lignes de partage de langue liée à l’identité entre un Québec majoritairement francophone et d’autres provinces à dominance anglophone » (Chagnon, 2019 : 267). Dit autrement, non seulement les langues officielles (le français et l’anglais) sont mutuellement exclusives, car séparées par une frontière, mais elles correspondent aussi à des groupes ethnoculturels précis, ainsi qu’aux territoires qui leur sont associés — à tort et à raison.

3. Si certaines théories poststructuralistes ont cherché à remplacer les notions de « langue de départ/langue d’arrivée » par « texte de départ/texte d’arrivée » en traductologie, et qu’il existe dans la discipline un consensus voulant que la traduction s’opère sur des textes, il n’en demeure pas moins que les textes de départ et d’arrivée restent implicitement et fermement associés à des langues distinctes. En effet, la différence linguistique demeure cruciale pour ce qui est de distinguer la « traduction proprement dite » (Jakobson, 1959) des autres types de réécriture ou d’adaptation, comme on le voit notamment dans la typologie de Jakobson qui, malgré les critiques, reste un modèle encore utilisé à ce jour en enseignement et en théorie de la traduction. Dans les mots de Reine Meylaerts : « Implicitly or explicitly, translation is still approached as the *full* transposition of *one* (monolingual) source code into *another* (monolingual) target code for the benefit of a monolingual target public. » (2006 : 5).

3. Cartographier la langue : frontiérisation des pratiques langagières

J'avance ici que les frontières linguistiques sont une condition préalable à la normativité linguistique, puisque ce sont elles qui déterminent l'acceptabilité des formes linguistiques et des pratiques langagières. En effet, les discours normatifs et prescriptifs sur la langue ont tendance à donner à celle-ci une conception, voire une existence, spatiale : l'idée veut qu'une forme linguistique qui n'est pas «acceptable» dans telle ou telle langue ne l'est pas pour la simple et bonne raison que la forme tomberait à «l'extérieur» des limites de la langue en question. On entend souvent, comme justification d'une erreur, de tel mot, de telle structure, que «ce n'est pas français» — ce qui sous-entend que le mot ou la structure en question ferait partie d'une autre langue, ou bien ne fasse partie d'aucune langue. La logique d'exclusion spatiale selon laquelle les langues standardisées se constituent est aussi exemplifiée dans l'appareil normatif des dictionnaires, grammaires et autres ouvrages de référence : un mot ou une graphie qui ne se trouve pas dans le *Robert* ou dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, par exemple «language», se trouverait par le fait même à l'extérieur du territoire délimité de la langue française. On peut par ailleurs en dire autant des soi-disant variétés régionales, qui sont elles aussi définies à partir d'une logique d'exclusion de formes linguistiques dans une visée de délimitation de ce qu'elles incluent ou couvrent. La langue, ainsi catégorisée, apparaît comme un système délimité par des frontières plus ou moins mouvantes qui délimitent ce qui en fait partie ou non.

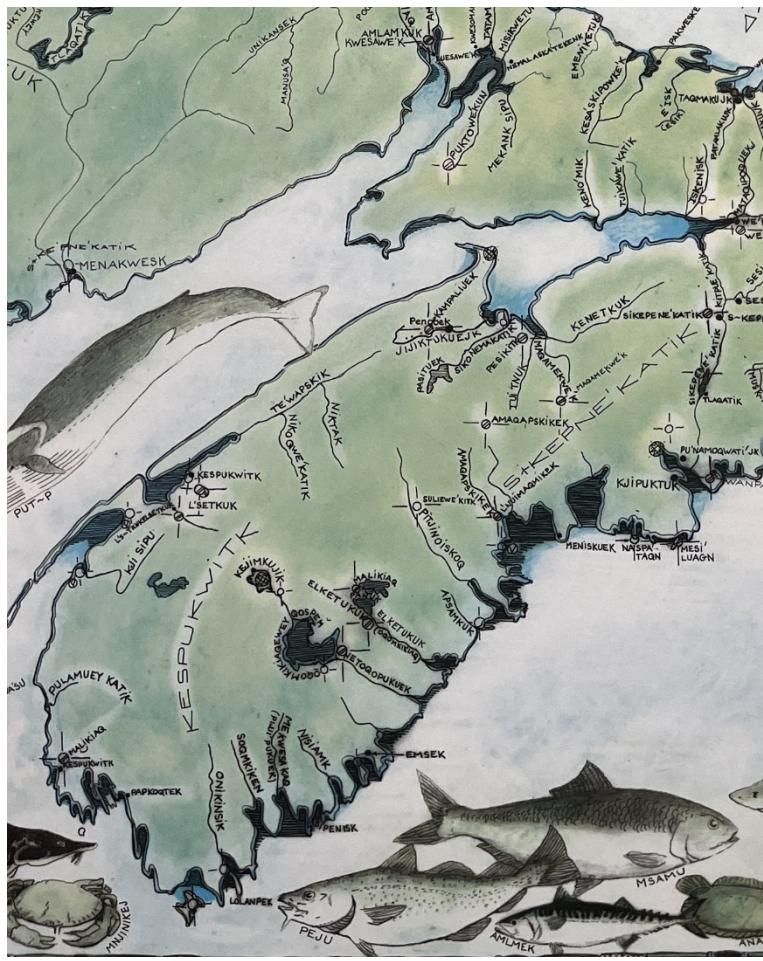
Cette visualisation spatiale des langues, centrale à une conception structuraliste et/ou normative de la langue, m'amène à considérer le découpage des langues et les frontières linguistiques comme un mode (impérial) de cartographie des pratiques langagières qui sont autrement fluides, changeantes et mouvantes. Or, comme le dit le dicton, une carte n'est pas le territoire. En réalité, les cartes offrent une représentation, toujours partielle et partielle, de la réalité; elles nous racontent des histoires incomplètes qui cachent d'autres histoires possibles. Prenons la carte suivante, de la région de la baie de Fundy, près de Moncton, où j'habite :



GRAPHIQUE 1: CARTE DE LA BAIE DE FUNDY PAR SAMUEL DE CHAMPLAIN, 1607⁴.

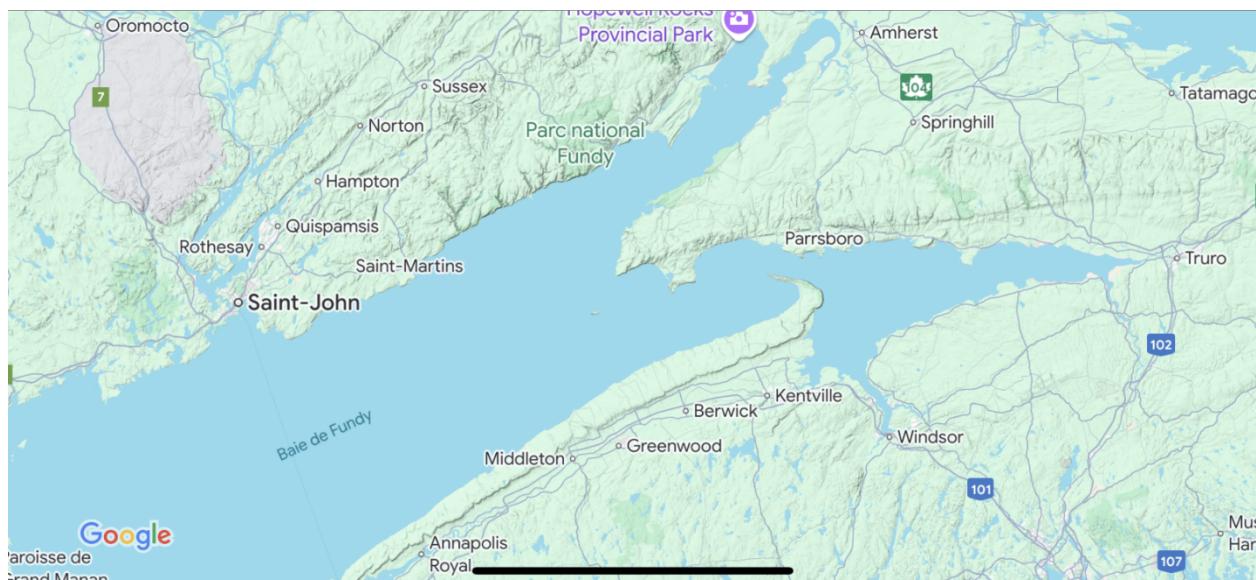
4. https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/62/La_baye_fran%C3%A7oise.png

Cette carte a été produite par Samuel de Champlain en 1607, aux débuts de la colonisation française de l'Île de la Tortue, aussi connue sous le nom d'Amérique du Nord. Champlain avait nommé l'endroit, non sans audace, «la baie françoise», et la carte raconte l'histoire des premiers peuplements français dans la région; on y voit, par exemple, le poste colonial de Port-Royal. À en croire la carte de Champlain, il n'y avait aucune présence autre que celle des colons français sur le territoire. Or, on sait qu'il y avait de nombreuses collectivités autochtones dans la région à l'arrivée des Français : si les expert·es ne s'entendent pas et qu'il est impossible de dégager des données exactes, l'historien mi'kmaw Daniel N. Paul estime qu'il y avait environ 200 000 habitant·es mi'kmaq sur le territoire avant l'arrivée des Européens (Paul, 2006 : 45). Ceux-ci nommaient le territoire différemment, comme en témoigne la carte suivante qui raconte une tout autre histoire et qui signale un tout autre rapport au territoire.



GRAPHIQUE 2 : SECTION D'UNE CARTE PRODUITE PAR LE NATIVE COUNCIL OF NOVA SCOTIA.
CRÉDIT PHOTO : ARIANNE DES ROCHERS

N'y figurent plus exclusivement des villages bâtis par l'humain comme dans la carte de Champlain; les rivières y sont nommées, à l'instar de certains animaux qui peuplent la région, et celle-ci est divisée en grands districts (Kespukwitk, Sikepne'katik, etc.), qui correspondaient entre autres choses aux territoires de chasse des différentes communautés. D'ailleurs, les sept districts qui composent Mi'kma'ki s'étendent sur quatre provinces canadiennes actuelles, prédatant et faisant fi des frontières coloniales qui découpent aujourd'hui le territoire. Cela dit, ce n'est désormais ni l'une ni l'autre de ces cartes qui prévaut dans la conception généralisée au territoire, mais la suivante, produit de la colonisation britannique subséquente ayant littéralement vidé le territoire des présences françaises et autochtones en orchestrant la Déportation des Acadien·nes en 1755 et plusieurs tentatives de génocide à l'endroit des Mi'kmaq au cours des décennies (proclamation royale offrant une prime pour les scalps autochtones, confinement dans des réserves, pensionnats, etc.).



GRAPHIQUE 3 : CAPTURE D'ÉCRAN DE GOOGLE MAPS, 2025.

Cette dernière carte (produite et hébergée par la multinationale états-unienne Google) témoigne de l'établissement, ces derniers siècles, d'un système de gouvernance colonial, capitaliste et hétéropatriarcal, où la majorité des lieux portent des noms de lieux en Angleterre ou d'hommes blancs à la feuille de route militaire ou commerciale douteuse : Sussex, Amherst, Rothesay, Windsor. En effet, comme Dalie Giroux le souligne, la centralité du langage comme dispositif de colonisation se manifeste notamment dans le fait de cartographier et de nommer les lieux : «le langage de la colonisation fait parler le territoire. Il le reconstruit à son image en capturant les habitats, en nommant les lieux, en affectant les usages de ce qui s'y donne comme nature, en produisant le paysage selon les codes de la métropole, en traçant des frontières» (Giroux, 2019 : 32). Les cartes nous en disent donc plus long sur ceux qui les tracent, et sur les raisons qui les poussent à les tracer, que sur les territoires ou les langues qu'elles sont censées représenter.

J'utilise ces exemples pour illustrer non seulement l'artificialité et l'arbitrarité des cartes, mais aussi la colonialité de celles qui sont produites dans une visée de délimitation du territoire à des fins de contrôle et d'expansion territoriale, et qui effacent d'autres cartes précédentes ou possibles. En ce qui a trait aux façons dont les pratiques langagières sont elles aussi délimitées et nommées, les mêmes constats s'appliquent aux cartographies linguistiques et aux frontières qu'on s'imagine délimiter les langues entre elles. D'une part, celles-ci ne peuvent vraisemblablement pas constituer une description objective d'une réalité empirique et observable, puisqu'il est impossible de voir ou de connaître l'emplacement exact d'une frontière entre, par exemple, l'anglais et le français. Certes, de nombreux dispositifs créent *l'illusion* d'une frontière entre ces deux langues, et ce, depuis des siècles. Par exemple, les dictionnaires bilingues construisent une frontière matérielle entre un mot anglais et son équivalent français, le plus souvent en les séparant par un dispositif typographique. On peut dire la même chose de la convention de rédaction selon laquelle il faut mettre les mots «étrangers» (c'est-à-dire qui résideraient à l'extérieur de la langue) en italique, ce qui crée une frontière visible à l'écrit. La traduction est une autre pratique qui crée l'illusion d'une frontière entre deux langues qui seraient mutuellement exclusives; comme le disent Jonathan Evans et Helen Ringrow dans l'introduction d'un numéro de la revue *TranscUlturAl* sur les frontières en traduction, «the act of translation is already an act of bordering: it is saying “this language is different from that one”» (Evans et Ringrow, 2017 : 5). En dehors de telles stratégies que la forme écrite rend possibles, cela dit, les frontières linguistiques n'ont pas d'existence matérielle, et n'ont donc pas d'existence empirique en tant que telles du point de vue des pratiques langagières.

La notion de frontière linguistique doit ainsi être considérée comme ce qu'elle est : le produit d'un processus historique complexe que Harsha Walia (2021) appelle «bordering» et que je traduirai ici par *frontiérisation*. Pour Walia, les frontières ne sont pas des lignes fixes ou statiques, et encore moins naturelles, mais des régimes de production qui sont générés par des rapports sociaux de domination qui décident ce qui peut entrer ou non d'une part, et qui (re)produisent ces mêmes rapports de domination d'autre part. Si nous en sommes venu·es à concevoir les pratiques langagières comme formant des entités cartographiables, ce n'est pas parce qu'elles existent comme telles, mais bien parce qu'elles ont été ainsi cartographiées par un régime de frontiérisation, lequel servait et sert toujours des objectifs politiques et idéologiques bien précis, qu'il convient maintenant de mettre en lumière.

4. Petite histoire de la frontiérisation du langage : une entreprise impériale et coloniale

La notion de langue est en effet une invention récente, associée à l'émergence des États-nations européens et au siècle des Lumières, absente de nombre de sociétés traditionnelles avant leur colonisation par une puissance européenne (Canut, 2021 : 141). La sociolinguiste Cécile Canut parle carrément «d'invention» et de «fabrique» des langues par les dirigeants et les linguistes européens, puis occidentaux (2021 : 139), faisant référence au processus idéologique, politique et historique de «mise en frontières des pratiques langagières, par définition hétérogènes et sans délimitations fixes,

afin de les réduire à des ensembles clos» (2021 : 141). La chercheuse montre comment, en Afrique, les linguistes européens ont découpé les pratiques langagières pour en faire des «dialectes» distincts, le tout afin de recréer le modèle européen de ce qu'elle appelle «l'ordre-de-la-langue», soit la réification de l'hétérogénéité langagière en un système normé et hiérarchique, érigé comme valeur sociale à des fins coercitives et oppressives et adopté par la majorité des élites africaines qui le reproduisent à ce jour (2021 : 81). Quoi qu'il en soit, la langue est une catégorie historique, politique et idéologique qu'il convient, précisément, d'historiciser et de politiser.

Le besoin de découper les pratiques langagières, de les organiser et de les hiérarchiser apparaît au 16^e siècle, lorsque l'Europe part à la «découverte» des autres continents à des fins expansionnistes et commerciales et se heurte à des altérités radicales. Le linguiste Louis-Jean Calvet a montré comment, à partir du 16^e siècle et jusqu'à la publication de son célèbre ouvrage *Linguistique et colonialisme* dans les années 1970, les approches linguistiques scientifiques dominantes en France se ressemblaient toutes (y compris celles ayant une visée descriptive), dans la mesure où elles tendaient à illustrer, à prouver et à renforcer la «supériorité» de la langue française vis-à-vis des langues autochtones et/ou provinciales (Calvet, 1979 : 26-27), le tout afin d'ouvrir la voie à la colonisation et à la dépossession brutales de ces «Autres». Cette volonté de découpage s'inscrit plus largement, comme Michel Foucault l'a montré dans *Les mots et les choses* (1966), dans la continuation du projet scientifique des 16^e et 17^e siècles en Europe s'étant attelé à nommer les choses afin de procéder à leur mise en ordre. Même diagnostic chez Canut, qui identifie la fin du 16^e siècle en Europe comme le moment où «le langage a été placé au cœur d'une politique de réglage des relations de pouvoir, et est devenu un instrument de division des individus» (2021 : 284).

Quant aux anthropologues Richard Bauman et Charles L. Briggs, ils ont montré (2003) que la «purification» des langues européennes, l'étape suivante logique au découpage et à la classification hiérarchique de celles-ci, prend racine dans l'idéologie des Lumières, en particulier dans le concept de modernité. La modernité a été conçue comme la distinction entre le rural, les classes inférieures, l'archaïque, le local (en d'autres termes, le provincial et/ou l'étranger) et l'urbain, l'élite, l'érudit, le cosmopolite — c'est-à-dire le moderne. Dans le cadre du processus de construction de la modernité, les élites européennes ont d'abord dû «déprovincialiser» l'Europe (Chakrabarty, 2000), en produisant de nouvelles idéologies qui les ont élevées au rang d'universaux, ce qui allait justifier leur domination sur le reste du monde (conçu comme provincial, particulier, inférieur). Pour Bauman et Briggs, l'une des constructions clés qui a rendu la modernité possible est précisément la notion de langue. Sur le plan linguistique, la modernité a été associée à l'idée d'une langue «purifiée», «déprovincialisée», «rationnelle», «universelle». Or, la langue en Europe ne pouvait devenir «moderne» que si elle était débarrassée de ses «imperfections naturelles» (Bauman et Briggs, 2003 : 59), c'est-à-dire dépouillée de ses liens avec des espaces et des intérêts sociaux particuliers autres que les espaces et intérêts dominants (masculins, bourgeois, blancs).

La notion de langue comme entité délimitable et pure a poursuivi sa trajectoire avec la formation des États-nations en Europe à la fin du 18^e siècle. En France par exemple, l'imposition généralisée d'une langue homogénéisée et associée à l'identité nationale se réalise à partir de la Révolution française, qui présente le français (parlé par l'élite bourgeoise parisienne) comme la langue de la République (Balibar, 1985). Les efforts d'homogénéisation et de standardisation des autres langues européennes s'intensifient eux aussi au 19^e siècle, période qui coïncide avec la montée des États-nations capitalistes en Europe. Selon le politologue Eric Hobsbawm, «identification of the state with one nation [...] implied a homogenization and standardization of its inhabitants, essentially, by means of a written “national language”» (1990 : 93). Monica Heller et Bonnie McElhinny abondent dans le même sens, affirmant que «the construction of a common, shared national language was a key tool for ensuring participation in a shared discursive space and a disciplined orientation toward when and how to communicate» (2017 : 104). En bref, les langues européennes ont été construites au cours des siècles par un ensemble de discours et de processus de codification, de standardisation et de normalisation des pratiques de l'élite lettrée et au pouvoir, à des fins de contrôle, de surveillance et de hiérarchisation des populations. En effet, la standardisation linguistique est de plus en plus reconnue comme un projet idéologique visant à différencier et à hiérarchiser les pratiques et les corps qui leur sont associées (Gal, 2012 : 29).

La construction d'une langue nationale unifiée, cultivée et standardisée a été rendue possible, largement, grâce au développement de l'imprimerie et de l'État bureaucratique (en particulier l'école publique); en effet, l'écriture, via la technologie qu'est l'impression à grande échelle, a joué un rôle fondamental dans la suppression de la diversité et de la variabilité linguistiques d'une part, et dans la création des langues nationales et de publics monolingues d'autre part (Anderson, 2016 [1983] : 42-46). Ce sont l'écriture, l'imprimé et la standardisation ainsi que leur diffusion par l'intermédiaire des institutions publiques qui ont radicalement transformé la façon dont on conçoit la langue en distinguant la langue écrite (nationale, standard, propre, neutre, rationnelle, moderne, et, dans une certaine mesure, universelle) de la langue orale.

Enfin, aux 18^e et 19^e siècles, le romantisme allemand vient sédimenter le lien, supposément naturel, entre une langue et un territoire donné. C'est à ce moment que la langue devient associée, non sans essentialisme, à la nation, c'est-à-dire à un «peuple» correspondant à un territoire délimité, dont l'une des caractéristiques fondamentales est précisément le partage d'une langue soi-disant commune et homogène, mais que l'on sait être imposée et policée de façon plus ou moins coercitive. Un ensemble d'individus et de communautés sur un vaste territoire, censé avoir la même «culture», sont amenés à s'identifier à une seule langue, et à l'inverse cette langue est censée illustrer l'essence de ce peuple. Il s'agit de la fameuse triade «une nation, un territoire, une langue» qui dominera les définitions et les luttes de l'État-nation moderne jusqu'à nos jours, et qui, pour reprendre le postulat du monolinguisme d'État dénoncé par Tymoczko (2006), définit encore largement la conception et la pratique de la traduction en Occident.

Un courant de pensée qui traverse tous ces siècles de naturalisation des langues comme entités délimitées est, bien entendu, le logocentrisme – très présent chez Saussure et dont on doit la plus célèbre remise en question à Derrida (1967). Dans la perspective logocentrique, le langage est subordonné à la pensée, et la pensée est subordonnée à un sujet pensant, ce qui signifie que la pensée et le langage sont séparés, et que le langage n'est qu'un simple instrument d'expression de la pensée, qui est toujours déjà formée. Ainsi, le logocentrisme voit le langage d'un œil ambivalent, puisque sa matérialité et son fonctionnement supposément exogènes suggèrent une agentivité qui n'est pas tout à fait humaine – autrement dit, si la pensée vient de l'esprit, le langage, lui, n'est qu'un outil qui réside à l'extérieur de l'humain. Cette agentivité non humaine s'observerait dans les règles de grammaire, de syntaxe et d'orthographe, naturalisées au point où elles apparaissent désormais comme existant en elles-mêmes, et comme opérant à l'extérieur du contrôle ou de la volonté des locuteur·rices.

Une vision logocentrique de la langue mène à l'idée que le langage doit être domestiqué, contenu et réglementé (en d'autres mots, transformé en « langues » standardisées) de façon à s'assurer qu'il demeure un simple instrument pour transmettre de l'information. Le logocentrisme « colonise » donc les pratiques langagières et la diversité linguistique afin de construire des *objets* (les langues et les variétés de langue) qu'il sera possible de maîtriser (Rafael, 2015 : 87). Selon le théoricien Vicente L. Rafael, le logocentrisme a généré le besoin pour l'élaboration d'une hiérarchie linguistique : parmi toutes les « langues » sur un territoire donné, il n'y en a qu'une (ou quelques-unes) qui est supérieure en raison de sa capacité à exprimer, de façon claire et rationnelle, les intentions des locuteur·rices. Et c'est à la traduction que, dans le contexte de l'impérialisme américain, Rafael attribue le rôle de premier plan dans ce processus de hiérarchisation :

First, there is the belief that language is no more than a malleable medium for conveying human ideas and intentions, as if ideas and intentions could exist outside their material constitution in writing and speech. Second, that languages are inherently unequal in their ability to communicate and, as such, can be arranged into a hierarchy, depending on their utility and reach. [...] Third, that given the exceptional qualities of American English as a kind of universal lingua franca, all other languages ought to be reducible to its terms and thereby assimilable into the national linguistic hierarchy. And fourth, that this process of reduction is precisely the task of translation (Rafael, 2015 : 89).

On en revient donc à la traduction, à laquelle Rafael attribue ici la responsabilité pour la création de frontières et de hiérarchies linguistiques. Car, lorsque les frontières linguistiques ne sont plus comprises comme un fait donné, voire naturel, apolitique et ahistorique qui donne obligatoirement lieu à la traduction, mais comme le résultat d'un processus éminemment politique et idéologique de frontiérisation à des fins coloniales et capitalistes, le rôle de la traduction dans ce processus se révèle peu à peu. La traduction, complice, ne peut plus strictement être pensée comme solution innocente et héroïque aux frontières linguistiques.

5. La traduction : la source du problème?

Nous avons vu que pour Berman, la traduction commence à se pratiquer en Europe en tant qu'activité spécifique, d'une langue à l'autre, *après* que les langues ont été délimitées, autrement dit après que les frontières entre elles ont été tracées. C'est la frontiérisation des langues qui aurait amené la traduction à se transformer, à répondre à de nouveaux besoins et à de nouvelles configurations linguistiques, et à se poser en solution au problème des frontières linguistiques. Or, le théoricien Naoki Sakai a remis en question cette idée de cause à effet, comme quoi la traduction découlerait de l'existence de frontières linguistiques préétablies, désormais naturalisées, qu'elle cherche simplement à traverser. Selon Sakai, c'est plutôt le geste de la traduction qui crée la frontière, puisque c'est en posant l'acte de traduction que l'on se représente deux groupes comme étant deux entités distinctes et mutuellement exclusives. Sakai se demande : quelle sorte de *relation sociale* la traduction constitue-t-elle en présupposant l'existence de deux communautés plus ou moins homogènes et entre lesquelles une incommensurabilité totale serait censée exister (1997 : 3) ?

Sakai avance que la traduction, dans sa conception actuelle dominante qui veut qu'elle opère le passage d'un contenu *d'une langue à une autre*, fonctionne selon une adresse homolingue (1997). Il définit l'adresse homolingue comme un acte d'énonciation où un individu s'adresse à une communauté perçue comme unitaire et homogène, donc parlant «la même langue», de laquelle l'individu qui énonce fait aussi partie. Ce type d'adresse survient lorsqu'un individu s'identifie aux autres dans l'acte d'énonciation, au cours duquel le destinataire adopte la position de représentant d'une communauté linguistique imaginée considérée comme homogène et unitaire, et s'adresse à des destinataires qui sont aussi représentatifs de la même communauté linguistique imaginée, homogène et unitaire. En traduction, l'adresse homolingue survient lorsqu'on considère deux communautés langagières comme séparées l'une de l'autre, et que la traduction est comprise comme le transfert d'un message adressé à une communauté linguistique délimitée, puis adressée de nouveau à une communauté linguistique délimitée, cette fois-ci différente. En vertu de l'adresse homolingue, la traduction s'opère nécessairement entre l'intérieur d'un médium homogène et son extérieur, l'intérieur d'un autre médium homogène.

Sakai (1997) situe donc la traduction, plus précisément la représentation de deux communautés linguistiques distinctes produite par la traduction, à la source de la délimitation des entités corollaires que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de nation et de langue. Et, bien sûr, ce que ce régime de l'adresse homolingue occulte, c'est le mélange et la cohabitation de différentes pratiques langagières au sein d'une seule et même communauté, ou sur un seul et même territoire. L'homogénéité linguistique, à l'échelle nationale ou autre, est un leurre, créé par une représentation de la traduction qui a servi à définir la nation — française, anglaise, japonaise, canadienne, québécoise — de façon configurative et coconstitutive, c'est-à-dire en la positionnant comme contraire ou opposée à d'autres langues, à d'autres nations. Autrement dit, on ne traduit pas parce qu'il existe des langues différentes aux frontières précises et étanches qu'il faut respecter ; on traduit au contraire parce qu'il faut créer

des frontières entre les langues afin de répondre aux impératifs impériaux, coloniaux, et capitalistes de découpage et de hiérarchisation des pratiques langagières, des corps, et des collectivités. La traduction ne découle pas de la carte; c'est la (représentation de la) traduction qui trace la carte. C'est donc précisément par la traduction qu'il faut commencer pour transformer radicalement le rapport dominant à la langue et son attachement aux frontières.

6. Vers des cartographies décoloniales de la langue : couper le cordon ombilical entre la traduction et «la» langue

Si les langues telles qu'on les connaît aujourd'hui sont les produits d'un certain mode de cartographie, dans lequel la traduction joue un rôle central, cela signifie qu'il est possible de décartergraphier ces entités et de cartographier les pratiques langagières autrement, notamment en pratiquant la traduction différemment, au-delà de la notion de «langue» au sens d'objet délimité et normatif, en investissant plutôt des pratiques langagières non normatives. D'une part, il importe de se détourner des cartographies linguistiques impériales, européennes⁵ et normatives naturalisées en contexte canadien, puisque leur adoption revient à épouser une perspective coloniale et eurocentrée. En ce sens, la chercheuse seneca Mishuana Goeman (2013) avance la méthode discursive féministe et autochtone du «(re)mapping», dont le but est de bouleverser les géographies impériales et coloniales en rejetant les façons dont celles-ci organisent le territoire, les corps et les paysages sociaux et politiques. Dans les mots d'Eve Tuck et de Marcia Mckenzie : «Recognizing that colonial geographies “enframe” state borders, assert control over state populations, and overdetermine action and contestation, (re)mapping is a refusal of order by disorder» (Tuck et Mckenzie, 2015 : 134-135). Si Goeman, Tuck et Mckenzie s'intéressent spécifiquement aux cartes géographiques et au rapport au lieu qu'elles engendrent, la méthode décoloniale de la (re)cartographie peut certainement s'appliquer aux cartographies et aux frontières linguistiques qui déterminent nos imaginaires et nos rapports langagiers.

Goeman suggère que la production de cartes à partir des épistémologies autochtones et féministes a le potentiel de perturber le présent colonial et de façonner des futurités décoloniales :

Unlike Western maps whose intent is often to represent the “real,” Native maps often conflict, perhaps add to the story, or only tell certain parts. [...] These maps are not absolute but instead present multiple perspectives — as do all maps. While narratives and maps help construct

5. Si, du point de vue de la linguistique européenne, les pratiques langagières qui découlent de traditions européennes au Canada ne sont pas européennes, mais canadiennes ou nord-américaines (ce qui n'est certainement pas faux), d'un point de vue autochtone, ces pratiques sont toujours associées au colonialisme européen, justement par opposition aux pratiques autochtones. Ainsi, lorsque j'utilise le vocable « européen » pour qualifier des pratiques, des langues ou des idéologies, c'est parce que j'adopte une perspective autochtone pour positionner ces pratiques, langues et idéologies en tant que présences coloniales (versus autochtones) qui proviennent historiquement d'Europe – et non pour souligner l'européanité de ces pratiques, langues et idéologies en contexte canadien de nos jours, bien que des liens généalogiques forts existent entre elles et les traditions européennes.

and define worldviews, they are not determined and always open for negotiation (Goeman, 2013 : 25).

Un rejet des cartographies linguistiques impériales dominantes nous amène ainsi à considérer le langage comme un ensemble de pratiques sociales plus ou moins valorisées et/ou minorisées, et à faire le « travail d’écoute des voix dites “subalternes” — c’est-à-dire, lorsqu’elles sont regardées du point de vue de la culture dominante » que Giroux nous intime d’entreprendre (2019 : 9). Selon cette dernière, tant qu’un détour par une langue qui se veut normative sera nécessaire ou requis pour la prise de parole ou l’écriture, un « mouvement décolonial de quelque ordre que ce soit » sera impossible (p. 24). En d’autres mots, la décolonisation au Canada ne pourra se faire ni en anglais ni en français (considérés et mobilisés comme des langues fermées, standard, normatives), car ces catégories discursives découlent d’une vision du langage qui participe quotidiennement, par ses processus de frontiérisation et de hiérarchisation des pratiques et des corps, à la colonisation et au colonialisme. Par extension, tant et aussi longtemps que la traduction restera attachée à une vision normative des langues coloniales (dans sa pratique, son enseignement, etc.), elle participera à la (re)production d’un ordre linguistique indispensable au colonialisme de peuplement canadien, et continuera à ce titre d’être un outil colonial.

D’autre part, si la traduction est le dispositif premier et central de la (re)production des frontières linguistiques, il en découle que c’est forcément par la traduction qu’il faut défaire, ou à tout le moins faire bouger, les frontières linguistiques. Autrement dit, le point de départ pour la « décolonisation » de notre approche au langage devra être une politique de la traduction renouvelée, qui ne passera plus par le souci de reproduire des langues normatives, standardisées et perçues comme entités délimitées et mutuellement exclusives correspondant à des collectivités homogènes. Ailleurs, j’ai qualifié cette politique de la traduction de « postlingue », en ce sens où la traduction devient, pour reprendre les termes de Tiphaine Samoyault, « une opération qui ne s’ancre pas dans une seule langue pour parvenir à en produire une seule autre » (2020 : 135). L’idée serait, plutôt que d’aller puiser des ressources autorisées au sein des frontières d’une langue données, de mobiliser les pratiques langagières qui composent l’environnement expressif, communicatif, affectif, et j’en passe, des traducteurs.rices, peu importe si ces pratiques correspondent à une langue ou non. Une politique postlingue de la traduction considère comme légitimes et acceptables des traductions incarnées, subjectives et communautaires situées dans l’espace et dans le temps (plutôt qu’universelles, neutres ou nationales). Voilà qui fait d’ailleurs écho aux impératifs éthiques du « critical place inquiry », un ensemble de méthodologies (notamment autochtones) proposé par Eve Tuck et Marcia McKenzie (2015) qui délaisse l’État-nation comme unité de mesure géographique pour poser des questions et étudier des enjeux et qui priorise, plutôt, des communautés et des lieux spécifiques. C’est donc en refusant de reproduire la langue normative de l’État et/ou du pouvoir et ses frontières et en mettant de l’avant des pratiques langagières minorisées que la traduction postlingue, en particulier dans un contexte colonial comme au Canada, pourra se targuer de participer, sur le plan linguistique, aux efforts de décolonisation.

À ce titre, certaines conceptions de la traduction avant la délimitation et la sédimentation des langues qui débutent au 16^e siècle pourraient inspirer une transformation de nos imaginaires langagiers actuels. Comme le démontre Emma Campbell dans *Reinventing Babel in Medieval French*, les approches médiévales à la traduction considéraient la variation linguistique (p. ex., régionale) non pas comme un écart par rapport à la norme ou au dialecte standard, mais comme l'essence même de l'utilisation d'un idiome (2023 : 24). Soulignant l'étendue du français, au Moyen Âge, bien au-delà du territoire qui allait devenir la France, Campbell avance que nombre d'innovations linguistiques ayant participé à la transformation et à l'évolution du français médiéval — notamment, de profonds processus d'hybridation avec le latin —, y compris dans l'arène de la littérature, ont été le fruit de pratiques traductionnelles qui avaient lieu à l'international (2023 : 18-20). Elle démontre que l'absence d'une conception unifiée ou centralisée du français médiéval, qui donnait à ceux qui écrivaient la conscience qu'ils utilisaient une langue partagée, extraterritoriale et fondamentalement fluide, offrait aux traducteurs la latitude et la liberté nécessaires pour transformer la langue et la faire évoluer dans de nouveaux contextes sociaux, politiques, historiques. Il est donc particulièrement paradoxal qu'au Moyen Âge, les traducteurs aient fait évoluer le français (notamment en l'hybridisant, précisément, par la traduction), et qu'aujourd'hui cette liberté soit refusée aux traducteur·rices au nom de l'intégrité et de la pureté de la langue française (du moins, au Canada).

Une autre piste de réflexion qui m'apparaît comme particulièrement riche est celle des épistémologies autochtones de l'Île de la Tortue, notamment celles qui s'inscrivent à même les langues autochtones. J'ai assisté récemment à une présentation de l'artiste et chercheuse mi'kmaw shalan joudry, une apprenante du mi'kmaw. Dans sa présentation, intitulée « Seeing the World through an Indigenous Language Lens » (2025), joudry expliquait que, contrairement à l'anglais et au français où les substantifs occupent une place centrale (*noun-based languages*), la langue mi'kmaw est une langue à forte proportion verbale (*verb-based languages*). Là où les langues coloniales se représentent des objets ou des choses (le vent, une chaise, une couleur, une langue) — ce qui nous amène à considérer ces choses comme étant individuelles, statiques, séparées de nous et donc, aussi, appropriables —, le mi'kmaw représente la réalité sous forme de verbes, autrement dit d'actions. Par exemple, en mi'kmaw, « la langue mi'kmaw » ne se dit pas, puisque la langue n'est pas un objet, mais une action ; « l'hui'simk » est un mot indissociable qui signifie « parler mi'kmaw/autochtone » (joudry, 2025). Selon l'épistémologie mi'kmaw, « la langue mi'kmaw » est donc inséparable du fait de la parler, de l'action qui la sous-tend. De quelles façons pareille conception de la langue comme action, autrement dit comme pratique, et non pas comme objet délimitable, peut-elle transformer notre rapport à la normativité linguistique et aux frontières linguistiques ? À ce titre, l'absence de standardisation et la présence de multiples « dialectes » et de trois systèmes d'orthographe différents au sein des différentes communautés mi'kmaq qui se comprennent malgré tout sont évocatrices. Si la langue est d'abord et avant tout une pratique, peut-elle être frontière ? Si la langue est une action, ne changera-t-elle pas forcément d'une personne à l'autre, qui agiront sur elle à leur façon ?

Après ce saut au Moyen Âge et du côté de l'épistémologie linguistique mi'kmaw, revenons à l'idée de traduction postlingue, qui cherche à couper le cordon ombilical, datant du 16^e siècle, entre « les langues » comme objets plus ou moins statiques et la traduction. Pour en finir avec la frontiérisation impériale et coloniale des pratiques langagières, j'en viens à la conclusion qu'il faut arrêter de pratiquer la traduction selon une représentation bilingue, c'est-à-dire *d'une langue à une autre*, car c'est précisément ce geste qui trace la frontière linguistique, centrale au régime linguistique colonial. La traduction se révèle donc comme le site par excellence pour réaliser que là où l'on croyait qu'il y avait une frontière, il y a en fait une multiplicité de pratiques langagières minorisées qui ont le potentiel de transformer les nôtres ainsi que notre rapport hiérarchisant au langage. Concrètement, cela signifie d'investir, dans la pratique de la traduction, tantôt des pratiques langagières minorisées (formes soi-disant orales et régionales, par opposition à la langue « standard »), tantôt des stratégies de traduction hybridisantes, c'est-à-dire qui brouillent les frontières entre « langue de départ » et « langue d'arrivée ».

À titre d'exemples, voici deux brefs extraits de traductions, produites en Acadie, qui incarnent une politique postlingue de la traduction. Ces extraits, s'ils traduisent des poèmes originaux pouvant être considérés comme monolingues et standards, ne visent pas pour autant la reproduction d'une langue d'arrivée normative et délimitée, par exemple le français standard ou même le français acadien. D'un côté, Georgette LeBlanc inscrit dans sa traduction *Océan* sa propre expérience subjective du poème et de la langue en y faisant voir un assemblage de sélections créatives à partir des ressources offertes par son paysage linguistique, expressif et affectif, elle qui vient de la baie Sainte-Marie, en Nouvelle-Écosse, qui a fait des études en Louisiane, et qui habite désormais à Moncton – tous des endroits où l'on observe des pratiques langagières minorisées associées au français. De l'autre, le poète Dominique Bernier-Cormier s'inspire de son expérience du chiac, synonyme pour lui d'hybridité et de refus des catégories binaires, mutuellement exclusives, pour traduire un poème en français qui apparaît plus tôt dans son recueil dans une voix qu'il est impossible de placer de l'un ou l'autre côté de la frontière linguistique entre l'anglais et le français. En résulte une traduction fondamentalement hybride, qui ne correspond pas à un système prédéfini, et où l'hétérogénéité langagière est imprévisible, asystématique et toujours en mouvement.

Extrait de *Océan* de Sue Goyette, traduit par Georgette LeBlanc (2019) :

*J'étiens pas mal tranquilles les années que j'croyions
que notre tchoeur cassé était fait d'océan salé. J'avions trouvé*

*l'amour comme une boite de chandelles dessous nos lits
pis j'allumions la mèche de nos langues.*

[...]

*J'apprirent à jouer le violon
ctes jours-là parce que, honnêtement, j'avions besoin*

*de tcheque affaire à faire avec nos mains. Rien que l'idée de nous autres
fittait nos lits trop grands pis faisait nos cheminées sortir plus de boucane.
(n. p.)*

Extrait de *Entre Rive and Shore* de Dominique Bernier-Cormier (2023) :

*Seen: an evening d'août 1755, a cellde lune sale when a man veils son visage,
noue un bonnet under his chin pendant que le soir
grows in blue patches across sa mâchoire.*

*Dehors, un mot dort in the harbour, a letter away
from violence. Sa femme l'habille, slide ses bras
in the sleeves d'une langue hybride, braids
ses mèches like wicks, et lace une pomme verte
and one green apple against his chest. Guards weld the night en phrases étanches, with
strange*

*commas d'étincelles. Un bruit, stuck entre
deux langues, breaks l'air. Une porte bégaye
and he dissolves, a drop of blood
dans un verre d'eau. Blades d'or to his neck,
soutirant un poème from his throat. La lune
se traduit un chemin through the clouds.*

(99)

Dans leurs traductions, LeBlanc et Bernier-Cormier ne cherchent pas à reproduire une «langue cible» identifiable, délimitée, normative ; au contraire, elle et il recréent les poèmes à l'aide d'assemblages de pratiques langagières minorisées, subjectives, et/ou inventées. LeBlanc et Bernier-Cormier ne visent pas l'adresse d'une communauté soi-disant homogène à la langue commune, mais la création de nouveaux publics par une adresse hétérolingue à dimension communautaire (chez LeBlanc) et fictive (Bernier-Cormier) qui reconnaît et accueille l'opacité inhérente au langage, même entre membres d'une même communauté linguistique. Ces traductions rejoignent la pulsion théorique du présent article en ce qu'elles rejettent la violence et la colonialité de la normativité linguistique, et qu'elles mettent plutôt de l'avant des formes émancipatrices de désordre linguistique. En dernière instance, l'objectif d'une politique décoloniale de la traduction ne peut être la «qualité» des traductions en français ou en anglais, comme le veut la tradition canadienne (Echeverri 2017), mais bien la prolifération d'une multiplicité de pratiques langagières mouvantes et vivantes (en littérature, mais aussi dans l'espace public), la destruction de l'ordre linguistique colonial au profit d'un écosystème linguistique mouvant et non hiérarchique. Pour réellement devenir un outil d'émancipation (anti-coloniale), la traduction devra en effet se détacher de la normativité linguistique, qui est à la fois un produit et un outil du colonialisme.

7. Conclusion

En guise de conclusion, revenons à la baie de Fundy, et aux différentes cartes qui nous la représentent. Toutes ces cartes donnent une idée statique de la baie, un peu comme un dictionnaire donne une vision statique de la langue — même si la baie comme la langue sont des phénomènes excessivement mouvants, créatifs et variables qui résistent à la cartographie. Il s'avère que les cartes de la région tracent toutes une délimitation claire et marquée entre la côte et l'océan, entre la terre ferme et l'eau. Or, la baie de Fundy accueille des marées géantes (les plus grandes au monde!), et à certains endroits, l'estran — la zone qui se situe entre la marée la plus haute et la marée la plus basse — s'étend sur plusieurs kilomètres. Pour preuve, voici deux photos du même endroit, à six heures d'intervalle :



Graphique 4 : Les rochers Hopewell dans la baie de Fundy.

Crédit Photo : Norman Maddeaux, licence Creative Commons⁶.

Graphique 5 : Les rochers Hopewell dans la baie de Fundy.

Crédit Photo : Norman Maddeaux, licence Creative Commons⁷.

En consultant seulement les cartes géographiques, on ne se douterait jamais de ce phénomène d'une telle ampleur, de la présence d'un estran, d'un entre-deux qui n'appartient ni à la terre ferme ni à la mer, peut-être aux deux. On ne se douterait jamais de toutes les fluctuations et transformations radicales que le paysage incarne, et ce, plusieurs fois par jour. On ne se douterait jamais de ce spectacle magistral. Pour le voir et le vivre, il faut laisser les cartes derrière et se rendre sur place, déposer son corps sur et dans le territoire.

D'une certaine façon, c'est aussi ce que font les cartes linguistiques impériales : elles négligent, ignorent, occultent nombre de pratiques et de fluctuations qu'elles n'ont pas la volonté d'inclure. Qu'est-ce qui réside dans l'estran linguistique occulté par la frontiérisation impériale et coloniale du langage ? À leur façon, c'est un estran linguistique, le leur, que LeBlanc et Bernier-Cormier révèlent dans leurs traductions et leurs poèmes. Et c'est ici, dans l'estran, que la présente réflexion, tantôt théorique, tantôt créative, ayant passé par plusieurs détours, souhaite finalement se poser.

6. <https://perma.cc/C32Z-ZS73>

7. <https://perma.cc/2VS4-U8NX>

Références

- Anderson, Benedict (2016 [1983]), *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, New York, Verso.
- Balibar, Renée (1985), *L’Institution du français : Le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Bauman, Richard et Charles L. Briggs (2003), *Voices of Modernity : Language Ideologies and the Politics of Inequality*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Berman, Antoine (1988), « De la translation à la traduction », *TTR*, vol. 1, n° 1, p. 23-40.
- Bernier-Cormier, Dominique (2023), *Entre Rive and Shore*, Fredericton, Goose Lane Editions.
- Calvet, Louis-Jean (1979 [1970]), *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- Campbell, Emma (2023), *Reinventing Babel in Medieval French: Translation and Untranslatability (c. 1120 – c. 1250)*, Oxford, Oxford University Press.
- Canut, Céline (2021), *Provincialiser la langue : Langage et colonialisme*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Chagnon, Ka (2019), « Colonialisme, universalisme occidental et traduction », *TTR*, vol. 32, n° 1, p. 259-278.
- Chakrabarty, Dipesh (2000), *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton, Princeton University Press.
- Cheyfitz, Eric (1997 [1991]), *The Poetics of Imperialism: Translation and Colonization from The Tempest to Tarzan*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- Delisle, Jean (1977), « Les pionniers de l’interprétation au Canada », *Meta*, vol. 22, n° 1, p. 5-14.
- Delisle, Jean (2013), *La traduction raisonnée : Manuel d’initiation à la traduction professionnelle de l’anglais vers le français*, Ottawa, Presses de l’Université d’Ottawa.
- Derrida, Jacques (1985), « Des Tours de Babel », dans Joseph F. Graham (dir.), *Difference in Translation*, Ithaca, Cornell University Press, p. 209-248.
- Derrida, Jacques (2015 [1967]), *De la grammatologie*, Paris, Éditions de minuit.
- Des Rochers, Arianne (2023), *Language Smugglers: Postlingual Literatures and Translation within the Canadian Context*, New York, Bloomsbury.
- Echeverri, Álvaro (2017), « La recherche en enseignement de la traduction au Canada : survol historique et enjeux actuels », *TTR*, vol. 30, n° 1-2, p. 149-171.
- Evans, Jonathan et Helen Ringrow (2017), « Borders in Translation and Intercultural Communication », *TransculturAl*, vol. 9, n° 2, p. 1-12.

- Foucault, Michel (2014 [1966]), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.
- Gal, Susan (2012), « Sociolinguistic Regimes and the Management of “Diversity” », dans Monica Heller et Alexandre Duchêne (dir.), *Language in Late Capitalism: Pride and Profit*, New York, Routledge, p. 22-37.
- Giroux, Dalie (2019), *Parler en Amérique : Oralité, colonialisme, territoire*, Montréal, Mémoire d’encrier.
- Goeman, Mishuana (2013), *Mark my Words: Native Women Mapping our Nations*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Goyette, Sue (2020), *Océan*, trad. Georgette LeBlanc, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- Heller, Monica et McElhinny, Bonnie (2017), *Language, Capitalism, Colonialism*, Toronto, University of Toronto Press.
- Hobsbawm, Eric (1990), *Nations and Nationalism Since 1780: Programme, Myth, Reality*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Italiano, Federico (dir.) (2020), *The Dark Side of Translation*, New York, Routledge.
- Jakobson, Roman (1959), « On Linguistic Aspects of Translation », dans Reuben A. Brower (dir.), *On Translation*, Cambridge, Harvard University Press, p. 232-239.
- joudry, shalan (2025), « Seeing the World through an Indigenous Language Lens », Conférence Maillet-Frye, Journées d’étude Discours/e, Festival Frye, Université de Moncton, 2 mai 2025.
- Leblanc, Matthieu (2014), « Traduction, bilinguisme et langue de travail : une étude de cas au sein de la fonction publique fédérale canadienne », *Meta*, vol. 59, n° 3, p. 537-556.
- Lewis, Rohan Anthony (2003), « Langue métissée et traduction : quelques enjeux théoriques », *Meta*, vol. 48, n° 3, p. 411-420.
- Meylaerts, Reine (2006), « Heterolingualism in/and Translation: How Legitimate Are the Other and His/Her Language? », *Target*, vol. 18, n° 1, p. 1-15.
- Mossop, Brian (1989), « “Write Idiomatically and Translate Ideas not Words” : Three Defects of the Prevailing Doctrine of Translation », dans Candace Séguinot (dir.), *The Translation Process*, Toronto, H.G. Publications, p. 7-20.
- Niranjana, Tejaswini (1992), *Siting Translation: History, Post-Structuralism, and the Colonial Context*, Berkeley, University of California Press.
- Paul, Daniel N. (2006), *We Were Not the Savages: Collision between European and Native American Civilizations*, Halifax, Fernwood Publishing.
- Price, Joshua (2023), *Translation and Epistemicide: Racialization of Languages in the Americas*, Tucson, University of Nebraska Press.

- Pym, Anthony (2003), «Alternatives to Borders in Translation Theory», dans Susan Petrilli (dir.), *Translation Translation*, New York, Rodopi, p. 451-463.
- Rafael, Vicente L. (1992), *Contracting Colonialism: Translation and Christian Conversion in Tagalog Society Under Early Spanish Rule*, Durham, Duke University Press.
- Rafael, Vicente L (2015), « Betraying Empire: Translation and the ideology of conquest », *Translation Studies*, vol. 8, n° 1, p. 82-93.
- Sakai, Naoki (1997), *Translation and Subjectivity: On “Japan” and Cultural Nationalism*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Samoyault, Tiphaine (2020), *Traduction et violence*, Paris, Éditions du Seuil.
- Simon, Sherry (1994), *Le trafic des langues : traduction et culture dans la littérature québécoise*, Montréal, Boréal.
- Tuck, Eve et McKenzie, Marcia (2015), *Place in Research: Theory, Methodology, and Methods*, New York, Routledge.
- Tymoczko, Maria (2006), « Reconceptualizing Translation Theory: Integrating Non-Western Thought about Translation », dans Theo Hermans (dir.), *Translating Others*, vol. 1, Manchester, St. Jerome Publishing, p. 13-32.
- Walia, Harsha (2021), *Border and Rule: Global Migration, Capitalism, and the Rise of Racist Nationalism*, Halifax, Fernwood Publishing.